



Ollainville

DELIBERATION
N° CM 22/124/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 7 février 2023 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-trois, le sept février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 1^{er} février, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Marie-France DELANZY qui donne procuration à Mme Sophie Anne PÉAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Adeline CLOGENSON

- **Comité Agenda 21 : modifications**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2143-2 qui prévoit la constitution de comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, associant des représentants des habitants de la commune et notamment des représentants des associations locales. Ils sont librement créés par le conseil municipal qui en fixe la composition, sur proposition du Maire. Ils sont présidés par un membre du Conseil Municipal, désigné par le Maire.

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal de la Ville d'Ollainville approuvé le 9 juin 2020 et notamment son article 8,

Vu la délibération n° CM 03/063/2020 du Conseil Municipal du 7 juillet 2020, instituant un Comité Agenda 21 et en fixant sa composition,

Vu l'élection en mai 2021 de Monsieur Philippe CHERY, en tant que conseiller municipal,

Vu la démission de Monsieur Eric TAVERNIER du collège « Ollainvillois »,

Considérant qu'il est souhaitable d'associer et de consulter les ollainvillois sur toute question ou projets d'intérêt communal et plus particulièrement dans les domaines les concernant,

Considérant que pour le bon fonctionnement de cette instance, il convient de procéder au remplacement de 2 membres ollainvillois extérieurs au Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Patrick BONNEMYE, Conseiller municipal,

Sur proposition de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À LA MAJORITÉ ABSOLUE (3 voix contre : M. Joly, Mme Marchand, M. Meunier)

- **Fixe** la composition du Comité Agenda 21 à 13 membres, désignés par le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire :

Elus : M. Olivier MALECAMP, M. Régis CARPENTIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Thierry DELCUPE, M. Didier BONNIER, M. Michel BURILLO, M. Philippe CHERY

Ollainvillois : Mme Sylvie CAROEN, Mme Liliane CICERON, Mme Sophie DAVID, M. Thierry DELPECH, M. Frédéric DUMONT, M. Jérôme VINCENT,

- **Dit** que les autres termes de la délibération n° CM 03/063/2020 restent inchangés.

Le 8 février 2023

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

